



Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/359

8 août 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Service fixe par satellite). Genève, 17-18 novembre 2005.

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 17 au 18 novembre 2005, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 4A et 4B (voir la Lettre circulaire 4/LCCE/87 du 1er août 2005).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30, le 17 novembre 2005.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 4 se trouvent dans le Document 4/1:

<http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=f&parent=R03-SG04-C-0001>.

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Un projet de révision de Recommandation a été établi aux réunions du Groupe de travail 4A (au mois d'avril 2004) et a été soumis pour adoption à la Commission d'études à sa réunion du mois d'octobre 2004, dans le Document 4/47. La question de l'adoption a été dûment examinée, et il a été décidé d'en reprendre l'examen à la prochaine réunion de la Commission d'études (en novembre 2005).

Conformément aux § 2.25 et 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4, les titres et résumés des projets de révision de Recommandation sont repris dans l'Annexe 2.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A et 4B organisées juste avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 3 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 4) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications

(Genève, 17-18 novembre 2005)

- 1** Introduction
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Rapport du Président
- 5** Rapports des Groupes de travail
 - GT 4A
 - GT 4B
- 6** Examen des Recommandations nouvelles et révisées
 - 6.1** Recommandations pour lesquelles a été notifiée l'intention de demander l'adoption (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.2 et § 10.4)
 - adoption du texte par la Commission d'études
 - décision sur la procédure d'approbation à suivre
 - 6.2** Recommandations pour lesquelles l'intention n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3)
 - décision de demander l'adoption
 - décision sur la procédure d'approbation à suivre
- 7** Examen des Questions nouvelles et révisées
- 8** Examen d'autres contributions
- 9** Examen de la structure des Groupes de travail et désignation de leurs Présidents
- 10** Examen des programmes de travail futurs et d'un calendrier provisoire des réunions
- 11** Divers

V. RAWAT
Président de la Commission d'études 4

ANNEXE 2

Titre et résumé de la Recommandation proposée pour adoption

Groupe de travail 4A

Document 4/47 : Projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1587

La CMR-03 a adopté la Résolution 902 établissant des dispositions applicables aux stations terriennes placées à bord de navires exploitées dans des réseaux du service fixe par satellite dans les bandes des liaisons montantes 5 925-6 425 MHz et 14-14,5 GHz. Cette Résolution modifie certains paramètres de fonctionnement des stations ESV et permet en outre l'utilisation d'antennes plus petites dans la bande 14-14,5 GHz.

La présente version révisée tient compte de l'adoption de ladite Résolution et contient des paramètres actualisés applicables aux systèmes décrits dans la Recommandation UIT-R S.1587 ainsi qu'à d'autres systèmes, tout nouveaux, équipés d'antennes plus petites, dans les deux bandes en question.

Ces paramètres de système peuvent être utilisés dans des études de partage, en particulier pour les antennes de stations ESV d'une dimension inférieure à celle des dimensions minimales actuelles.

ANNEXE 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A et 4B qui auront lieu juste avant la réunion de la Commission d'études 4, et qui pourraient donner lieu à des projets de Recommandation

Groupe de travail 4A

- 1 Révision de la Recommandation UIT-R S.1001 - Utilisation de systèmes du service fixe par satellite en cas de catastrophes naturelles et de situations critiques analogues pour les avertissements et les opérations de secours.
- 2 Révision de la Recommandation UIT-R S.524-8 - Niveaux maximaux admissibles de la densité de p.i.r.e. hors axe rayonnée par les stations terriennes des réseaux à satellite géostationnaire du service fixe par satellite fonctionnant dans les bandes de fréquences des 6 GHz, des 13 GHz, des 14 GHz et des 30 GHz.
- 3 Analyse des brouillages causés aux réseaux à satellite géostationnaire par les émissions TT&C de routine des systèmes HEO fonctionnant dans des bandes attribuées au SFS et lignes directrices à utiliser pour la conception et l'exploitation des fonctions TT&C des systèmes HEO.
- 4 Caractérisation des systèmes du SFS non-OSG de type HEO.
- 5 Révision de la Recommandation UIT-R S.727-1 - Discrimination de polarisation croisée des microstations.
- 6 Méthode possible de partage des fréquences entre réseaux bidirectionnels du SFS comportant des stations terriennes ubiquistes.
- 7 Diagrammes de référence génériques d'antennes de stations terriennes fonctionnant avec des satellites géostationnaires du SFS.

Groupe de travail 4B

- 1 Architectures de qualité de service, mécanismes et leur mise en place dans des réseaux IP du SFS.
- 2 Protocoles de multidiffusion fiable et leur efficacité pour les réseaux à satellite fondés sur IP.
- 3 Objectifs de disponibilité pour les conduits numériques fictifs de référence du service fixe par satellite.
- 4 Caractéristiques des systèmes du service fixe par satellite utilisant des signaux large bande.

ANNEXE 4 (anglais seulement)

Registration Form

ITU-R Meetings

Geneva, Switzerland, 1 November - 2 December 2005



Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

WP 4B 1-8/11	SG 7 7/11	WP 4A 7-16/11	WP 7A 8-11/11	WP 7D 8-11/11	WP 7B 8-14/11	WP 7C 8-14/11	WP 4-9S 14-21/11

SG 7 15/11	SG 4 17-18/11	SG 8 21-22/11	WP 9B 22-30/11	WP 9D 22-30/11	WP 9A 23-30/11	WP 9C 24-29/11	SG 9 1-2/12

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

Head of Delegation

Deputy

Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No

If yes, indicate one language only: English French Spanish

Arabic Chinese Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date : Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

[Box]

[Box]

[Box]

[Box]

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau

Place des Nations
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802
Telefax: +41 22 730 6600
Email: linda.kocher@itu.int